



**DELIBERATION N°2020-53/CCOG-CP**  
**Portant élection des membres de la commission d'appel d'offre (CAO)**

L'An Deux Mille vingt et le vendredi treize novembre, à partir de neuf heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, au Gymnase municipal Maximin Noël à Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DEIE Jules, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**Conseillers en exercice = 44**

|              |    |
|--------------|----|
| Présents     | 32 |
| Absents      | 12 |
| Procurations | 9  |
| Votants      | 41 |

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 6 novembre 2020.

**Publiée le :**

**PRÉSENTS :**

Mme ADELAAR Esseline – Mme AFOEDINI Linda – M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François – M. ANELLI Serge – Mme APAGI Jocelyne – Mme BALLA Simone – Mme BARTEBIN Barbara – M. BENTH Albéric – M. BOISROND Ferdinand – Mme BOURGUIGNON Arlène – Mme CHARLES Marie-Hélène – M. CHAUMET Chris – M. CRETON Jérémie – M. DEIE Jules – M. EDWIN Moïse – M. FERREIRA Jean-Paul – Mme FJEKE Bénédicte – M. IREMEPO Gregory – Mme KWASIBA Emeline – Mme LO-A-TJON Josette – M. MARTIN Paul – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane – M. RICHENEL Auguste – Mme SEIKA Audrila Georgie – M. SELLIER Bernard – M. SOEWA Marciano – Mme TELON Sonrisa Sergina – M. TOPO Lama – Mme TOUPOUTI Marie-Chantal – Mme VOORTHUIZEN Sharon

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme AGEILAS Sylviana à M. ANELLI Serge  
Mme CHARLES Sophie à M. SELLIER Bernard  
M. DOLIANKI Paul à Mme SEIKA Audrila  
M. APAYACA Valentin à Mme BALLA Simone  
M. ADAM Lénaïck à M. CHAUMET Chris  
M. THOMAS Franck à Mme TOUPOUTI Marie-Chantal  
M. GABY Claude à IREMEPO Grégory  
M. YA Tchoua à M. SOEWA Marciano  
M. LOBI Richard à M. BOISROND Ferdinand

**ABSENTE EXCUSEE :**

Mme CHEN Célia

**ABSENT :**

M. RIQUIER Claude  
M. DEKON Philippe

Le quorum étant atteint lors de la séance du 13 novembre 2020, Monsieur Bernard SELLIER, doyen d'âge ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, Monsieur PAPAYO Mickle, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

**DELIBERATION N°2020-53/CCOG-CP**  
**Portant élection des membres de la commission d'appel d'offre (CAO)**

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°254-CBC-20, du 21 octobre 2020- R03-2020-10-21-014 portant mise en conformité des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) ;

Vu la note de synthèse relative à la création de la Commission d'appel d'offres ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'Appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant que la commission est présidée par le président de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants ;

Considérant que cette élection a lieu à bulletin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'à l'unanimité des membres présents, il a été décidé que le scrutin s'effectuerait à main levée,

Considérant qu'à l'unanimité des membres présents, il a été décidé de constituer une liste unique,

**Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide,**

- 1° De créer** une commission d'appel d'offres (CAO) à titre permanent, pour la durée du mandat.
- 2° De préciser** que la présidence de la commission sera assurée par le président de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais ou son représentant,
- 3° De proclamer** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offres :

**Membres titulaires :**

M. CHAUMET Chris  
M. SELLIER Bernard  
M. SOEWA Marciano  
Mme TOUPOUTI Marie-Chantal  
Mme CHARLES Marie-Hélène



**Membres suppléants :**

Mme APAGI Jocelyne

M. DEIE Jules

Mme BOURGUIGNON Arlène

M. PAPAYO Mickle

M. BOISROND Ferdinand

Vote=> Pour 41

Contre 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

**LA PRESIDENTE**  
  
**Sophie CHARLES**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.*